

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DECHETS DU BATIMENT : SAVOIR DE QUOI ON PARLE

A l'occasion de l'examen en Conseil des ministres de la loi anti-gaspillage et économie circulaire, des informations incomplètes ou erronées, qui stigmatisent injustement le bâtiment, ont trop souvent circulé. La FFB souhaite rappeler la réalité des chiffres¹ et son engagement pour développer le recyclage dans le secteur.

Les déchets du bâtiment et des travaux publics représentent certes 70 % des déchets en France, soit 228 millions de tonnes. Mais il est essentiel de souligner que 93 % de ces déchets sont des déchets inertes (gravats, terre non polluée, béton, enrobé, brique, tuile, etc.). Conformément à l'objectif européen, ils sont déjà valorisés aux 2/3, principalement en sous-couches routières et en remblais de carrière.

L'enjeu porte sur les déchets du second œuvre (bois, plâtre, verre, isolants...) qui ne représentent que 10 millions de tonnes, soit 3 % des déchets produits en France, bien loin des 70 % évoqués.

Or, si ces 3 % de déchets sont revalorisés à moins de 50 % en moyenne, les situations sont très diverses :

- le métal, recyclé à 90%, ne présente pas de sujet en soi ;
- le bois est valorisé à 75% (recyclage et valorisation énergétique) mais augmenter son recyclage est à ce jour difficile faute de débouchés ;
- pour le plâtre, le PVC rigide et le verre plat des fenêtres, les procédés techniques de recyclage sont opérationnels ou en passe de l'être, mais la collecte des déchets triés reste à massifier ;
- pour d'autres filières comme les isolants, les moquettes ou certains plastiques les filières de recyclage en sont aux prémices.

Enfin, 2 millions de tonnes sont des déchets dangereux, dont l'amiante issue des rénovations qui fait déjà l'objet d'une réglementation pléthorique.

¹ Source : étude filière « déchets du Bâtiments » - juin 2019 conduite par AIMCC, CAPEB, CGI, FDME, FEDEREC, FFB, FNADE, FNAS, FNBM, FND, SEDDRE, SNEFID, UNICEM, USH.

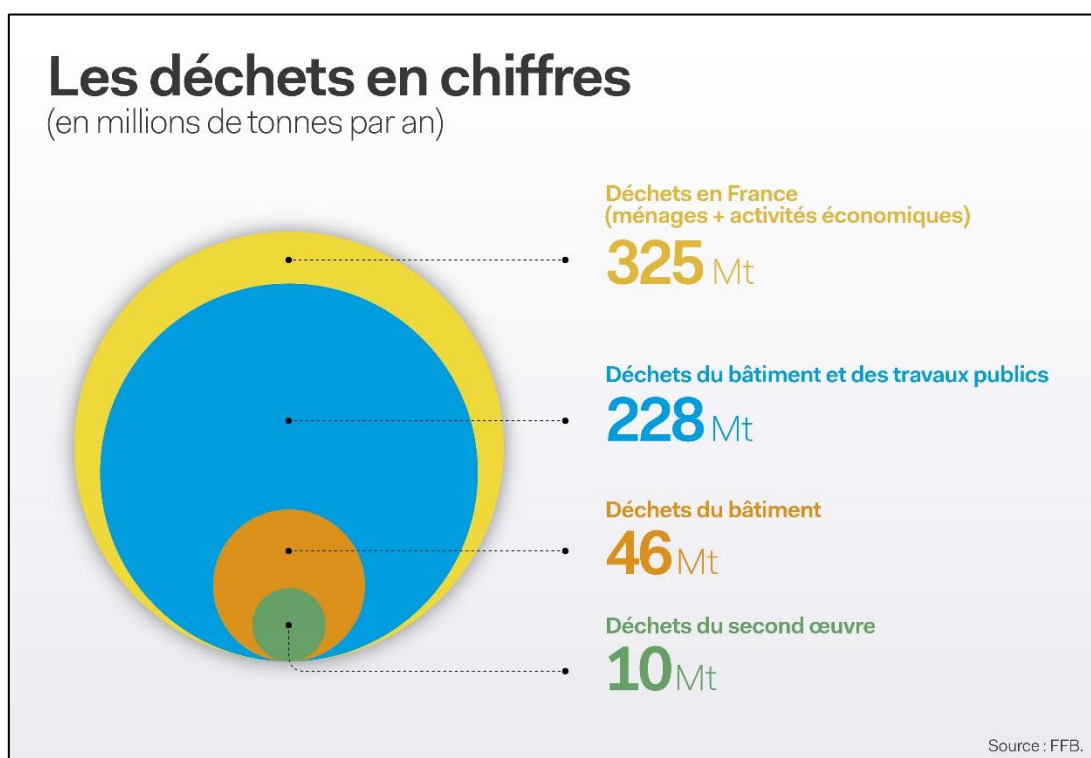
La Fédération Française du Bâtiment (FFB) est forte de 50 000 adhérents, dont 35 000 de taille artisanale. Ces entreprises réalisent les 2/3 des 140* milliards d'euros HT du chiffre d'affaires et emploient les 2/3 des 1 104 000* salariés du secteur. Déclarée officiellement 1^{ère} organisation patronale représentative des employeurs du bâtiment, pour toutes les tailles d'entreprise, la FFB défend en toute indépendance les intérêts collectifs de l'ensemble de la branche (*chiffres 2018). www.ffbatiment.fr ou [@FFBatiment](https://twitter.com/FFBatiment)

Derrière ces chiffres, deux enjeux majeurs se dessinent. Il faut tout d'abord améliorer le recyclage de ces 10 millions de tonnes de déchets du second œuvre, mais également réduire les dépôts sauvages, symptômes d'une concurrence déloyale dont souffrent en premier lieu les artisans du bâtiment. La FFB souhaite un renforcement effectif des contrôles sur ce point.

Pour ce faire, la FFB estime que la mise en place d'une contribution prélevée sur une assiette large de produits et matériaux (y compris ceux qui sont importés ou vendus en GSB aux particuliers) constituerait une solution équitable. Cette contribution servirait, sous le pilotage d'une interprofession à construire avec l'ensemble des acteurs, à financer d'une part des actions ciblées pour développer le recyclage, d'autre part à renforcer le maillage territorial en points de collecte, publics ou privés.

Ce second point reste la priorité pour lutter contre les dépôts sauvages. Pour cela, les déchèteries publiques se doivent d'accueillir les déchets des artisans. Mais, les horaires sont souvent inadaptés, 20 % n'accueillent pas les déchets du secteur et de plus en plus leur ferment la porte. Une tarification et des horaires adaptés aux professionnels doivent être mis en place, au risque voir se développer les dépôts sauvages.

Jacques Chanut, président de la FFB, déclare : « *Cessons de stigmatiser un secteur qui valorise déjà les 2/3 de ses déchets et qui a bien l'intention de continuer à progresser. Nous faisons de la lutte contre les dépôts sauvages une priorité. Augmenter le nombre de points de collecte publics comme privés est une condition sine qua non pour y parvenir.* ».



Contact :

Anaïk CUCHEVAL - Tél. : 01 40 69 51 39 - cuchevala@national.ffbatiment.fr - [@AnaikCucheval](https://www.instagram.com/AnaikCucheval)

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) est forte de 50 000 adhérents, dont 35 000 de taille artisanale. Ces entreprises réalisent les 2/3 des 140* milliards d'euros HT du chiffre d'affaires et emploient les 2/3 des 1 104 000* salariés du secteur. Déclarée officiellement 1^{ère} organisation patronale représentative des employeurs du bâtiment, pour toutes les tailles d'entreprise, la FFB défend en toute indépendance les intérêts collectifs de l'ensemble de la branche (*chiffres 2018). www.ffbatiment.fr ou [@FFBatiment](https://www.facebook.com/FFBatiment)